

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 30 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.
- L'établissement était fermé, les planchers se font cirer.
- L'établissement rouvrira la semaine du 18 juillet 2022.
- Aucun ratio ne fut pris.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 juin 2022

Date

original signé par
Francine McGraw

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 juin 2022

Date